

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**PPCMOI – lots 5 980 618 et 5 980 619 - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION**

Adresse de la propriété : Lots 5 980 618 et 5 980 619

(Territoire visé : la zone R-29 ainsi que les zones qui lui sont contiguës.)

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE
PROJET DE RÉSOLUTION # 5230.10.20** intitulé « M.-A. Bouchard - PPCMOI;
lots 5 980 618 et 5 980 619 »

Avis public est par les présentes donné :

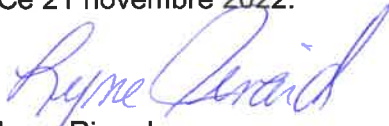
1. Que lors d'une séance tenue le 5 octobre 2020, le conseil a adopté le premier projet de résolution # 5230.10.20 lequel a pour objet de permettre un projet de développement de 16 logements sur les lots mentionnés en objet qui déroge à quelques normes du règlement de zonage #437 et du règlement de lotissement #436 de la municipalité.
2. Qu'une **assemblée publique de consultation se tiendra le 12 décembre 2022** à compter de 19 h 15 (7 h 15 pm) dans la salle municipale du 4055 rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pour statuer sur la demande de projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser sur les lots 5 980 618 et 5 980 619 un projet de développement résidentiel incluant la construction de quatre bâtiments de quatre (4) logements.
3. Que le projet de résolution peut être consulté sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.stcyrille.qc.ca/> ;
4. Que toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos des modifications proposées par le projet de résolution **peut également le faire par écrit dans les 12 jours de la date de la présente publication;**
5. Qu'au cours de cette période, les personnes intéressées à s'exprimer sur le projet de résolution peuvent le faire en envoyant leurs questions ou commentaires :

par courriel à greffier@stcyrille.qc.ca ou

par la poste au 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover (Qc), J1Z 1C8 ;
6. Que la personne intéressée à s'exprimer doit indiquer le numéro de résolution sur lequel elle se prononce et s'identifier au moyen de ses noms et prénoms ainsi que du nom de l'organisme qu'elle représente, le cas échéant ;
7. Que le projet de résolution vise la zone R-29 ainsi que les zones qui lui sont contiguës ;
8. Qu'au cours de cette période, le service d'urbanisme de la municipalité est disponible par courriel ou par téléphone pour répondre aux questions des citoyens ou fournir une copie du projet de résolution ;
9. Que ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les citoyens ;

10. Que les commentaires obtenus seront transmis aux membres du conseil avant l'adoption prévue de la résolution ;
11. Que les procès-verbaux du conseil sont disponibles, dès que possible sur le site internet de la municipalité.

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 21 novembre 2022.



Lyne Rivard,
Directrice générale, secrétaire, trésorière